

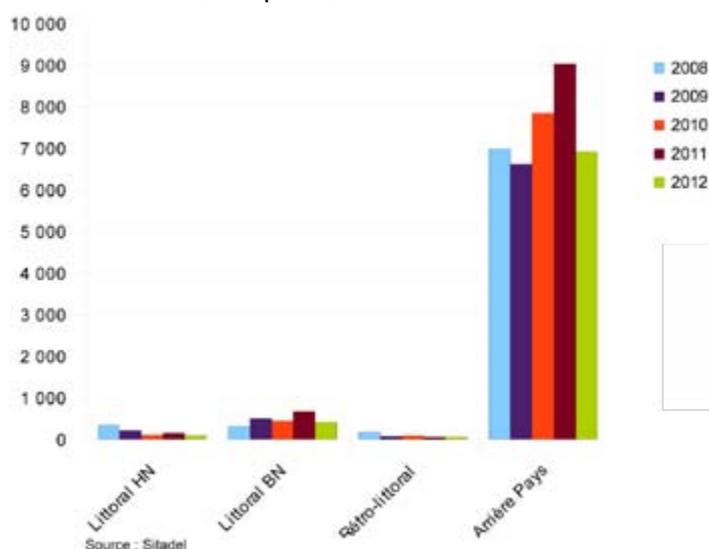
Les secteurs littoraux sont-ils préservés et valorisés et donnent-ils lieu à un développement durable du rétro-littoral ?



L'ensemble des secteurs littoraux enregistrent une croissance du nombre de logements construits. 10 % des logements construits dans le périmètre de la DTA se font sur le littoral et environ 1 % sur le rétro-littoral. Sur le littoral bas-normand, plus attractif et touristique, la moitié des logements sont, en 2013, des résidences secondaires. La protection des milieux littoraux progresse dans l'estuaire avec près de 300 ha acquis par le conservatoire en 5 ans. L'offre en matière de pistes cyclables croît régulièrement sur les zones littorales.

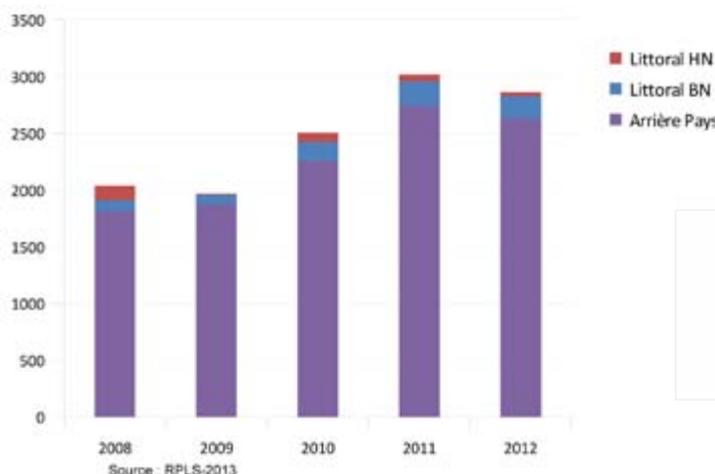
Évolution de l'habitat sur le littoral normand

Construction de logements neufs entre 2008 et 2012 dans le périmètre de la DTA



Sur l'ensemble des logements construits chaque année dans le périmètre de la DTA, 10 % se font sur le littoral et environ 1 % sur le rétro-littoral. Une partition qui n'évolue pas dans le temps.

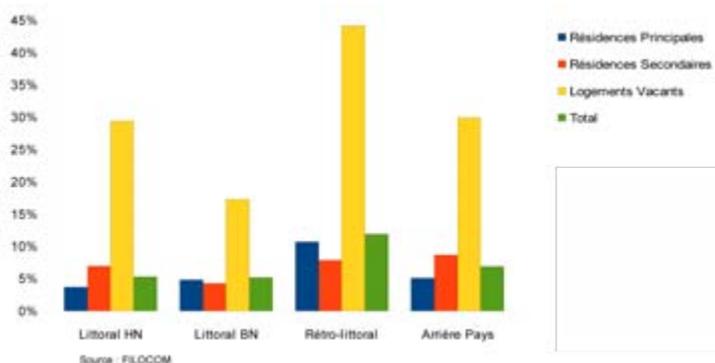
Mise en location de logements sociaux entre 2008 et 2012 dans le périmètre de la DTA



Les mises en location de logements sociaux ont fortement augmenté au cours de ces dernières années, malgré une petite baisse en 2012.

La très grande majorité de ces logements se font dans l'arrière-pays.

Évolution du parc de logements par types entre 2007 et 2013 dans le périmètre de la DTA

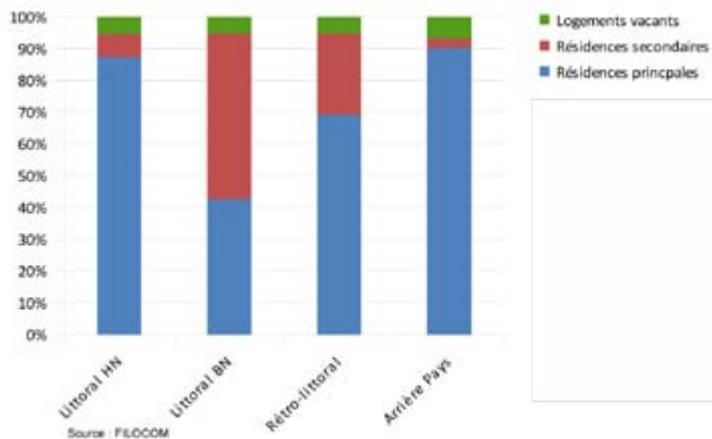


Entre 2007 et 2013, le parc total de logements a augmenté entre 5 % sur le littoral et 7 % sur l'arrière-pays, mais d'environ 12 % dans le rétro-littoral.

Sur ce territoire le nombre de logements, quelque soit le mode d'occupation, a nettement augmenté.

On notera également une forte hausse de la vacance des logements sauf sur le littoral bas-normand.

Répartition du parc de logements par mode d'occupation en 2013
dans le périmètre de la DTA



Si les volumes de logements sur le littoral sont proportionnels à la taille des territoires et les densités des populations y résidant, leurs structures par mode d'occupation permet de bien mettre en évidence les zones touristiques.

Ainsi sur le littoral bas-normand, plus d'un logement sur deux est une résidence secondaire. Même le rétro-littoral bas-normand reste encore composé à un quart de résidences secondaires. Cette proportion n'est plus que de 7 % sur le littoral haut-normand.

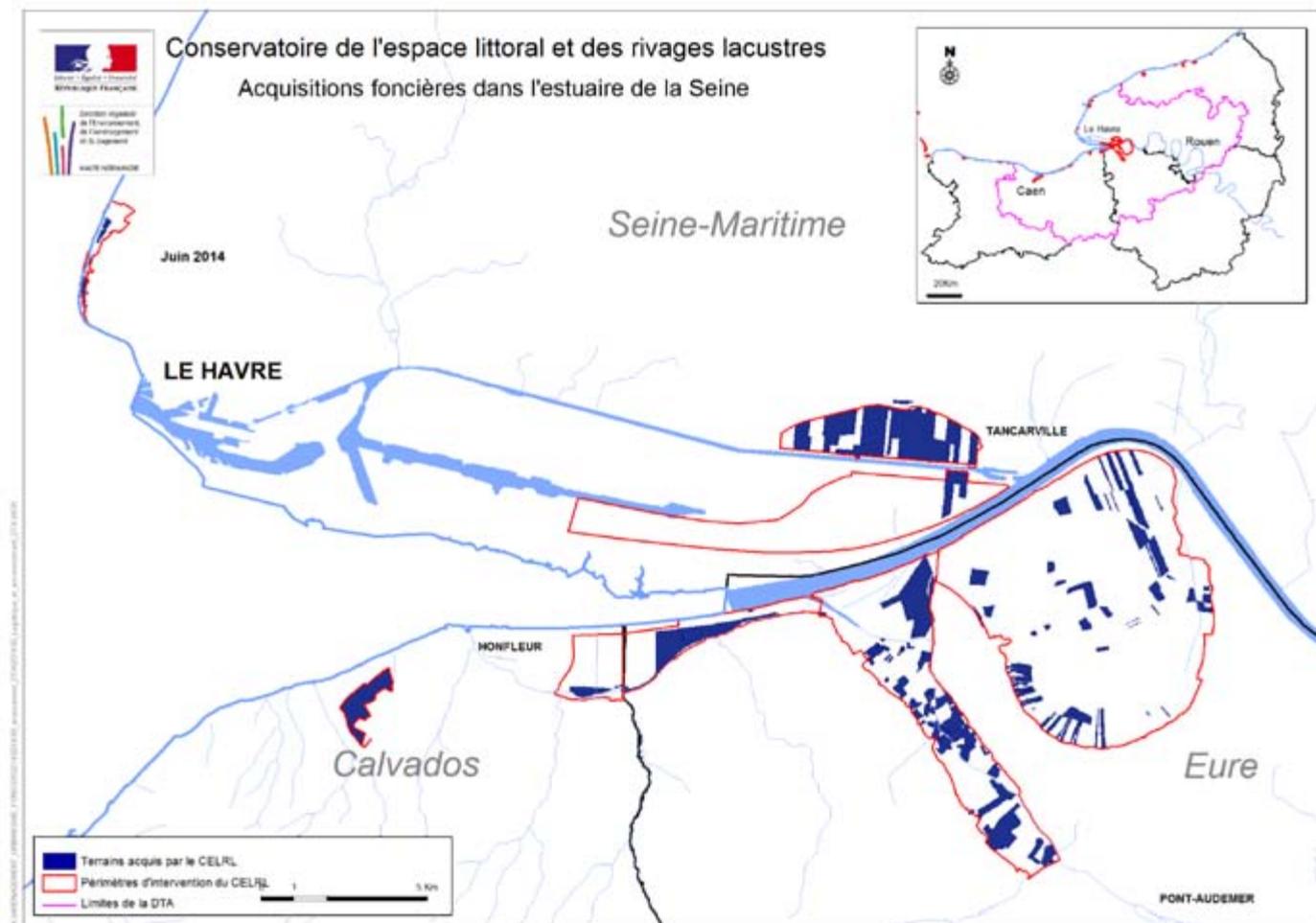
L'action publique pour la préservation du littoral

Acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral dans l'estuaire de la Seine depuis 2009

Année	Haute-Normandie				
	2009	2010	2011	2012	2013
Surface acquise en Ha	57,76	35,05	107,17	110,68	25,85
Surface acquise cumulée en Ha	1632,04	1667,09	1774,26	1884,94	1910,79

Le nombre d'hectares préservés dans l'estuaire de la Seine, grâce aux acquisitions foncières du Conservatoire de l'Espèce Littorale et des Rivages Lacustres (CELRL), augmente chaque année.

Le total des surfaces foncières acquises par le CELRL, fin 2013, est d'environ 1 910,79 ha.



Prise en compte des espaces remarquables dans les documents d'urbanisme

Dans les SCoT

Le SCoT du Pays des Hautes-Falaises a élaboré son PADD et a intégré les modalités d'application de la loi littoral. Il est approuvé. Celui de la Basse-Risle est en début de procédure.

Le SCoT du Havre Pointe de Caux Estuaire, a été approuvé le 13 février 2012, après avoir fait l'objet d'une annulation fin 2010. Les évolutions qui y ont été apportées complètent le document initial, tout en restant compatibles avec les modalités définies par la DTA concernant les espaces proches du rivage. Il a ensuite été mis en révision au motif qu'il n'est pas compatible avec les lois Grenelles pour une finalisation à l'horizon 2017.

Le SCoT du Pays du plateau du Caux Maritime est arrêté mais non approuvé.

Le SCoT de Caen-Métropole a été approuvé le 20 octobre 2011. Le Document d'Orientations Générales (DOG) reprends les espaces identifiés comme remarquables par la DTA et renvoie aux dispositions du code de l'urbanisme.

Dans les POS, PLU et cartes communales

Dans le Calvados, la DDTM est régulièrement amenée à répondre aux interrogations des communes et intercommunalités sur l'application de la loi littoral à l'occasion de projets. Les projets concernés sont surtout situés dans les communes du Nord Pays-d'Auge du fait de la pression foncière, de la forme urbaine existante et des disponibilités encore présentes. La difficulté est moindre sur le territoire de Caen-Métropole où le bâti linéaire et relativement compact sur le littoral impose, par nature, une urbanisation au moins en continuité de l'existante.

En Seine-Maritime, la révision des documents d'urbanisme des communes littorales est moins avancée. Globalement, les dispositions applicables au littoral sont insuffisamment prises en compte et il faudra attendre le passage au PLU dans la plupart des communes pour qu'elles le soient. Néanmoins, les espaces remarquables du littoral sont relativement bien intégrés dans les documents d'urbanisme car l'étude dite Lerond a servi de guide, bien avant l'approbation de la DTA.

Prise en compte des coupures d'urbanisation

Le SCoT de Caen-Métropole reprend les coupures identifiées par la DTA et renvoie aux PLU le soin de les délimiter mais sans fixer de critères en la matière. Par ailleurs, il n'identifie pas d'autres coupures à l'échelle du SCoT et renvoie aux communes la « possibilité » d'en déterminer d'autres d'intérêt local. Cette approche paraît insuffisante au regard de l'ancien schéma de la Côte de Nacre qui avait identifié plusieurs coupures à préserver, pour des raisons non pas paysagères mais de préservation écologique.

Une vigilance des services de l'État doit être maintenue car certaines ambitions locales sont contradictoires avec la loi littoral, comme par exemple la coupure d'urbanisation entre Lion-sur-mer et Luc-sur-mer.

Le projet du SCoT du Havre Pointe de Caux Estuaire, à l'instar de la DTA, ne fixe pas de coupure d'urbanisation. En revanche, il préconise un large secteur littoral pour y définir des espaces de respiration.

Développement de l'offre en matière de pistes cyclables et de transports en commun entre le littoral bas-normand et le rétro-littoral

Évolution de l'état d'avancement du Plan Vélo entre 2009 et 2013
(longueurs cumulées en km)

	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisé	188	191,4	193,8	316	335
En travaux	0	3	1	9	5
Études de tracé réalisées	134	130	129	164	153
Non démarré	378	376	376	232	231

Développement de l'offre en matière d'itinéraires cyclables

Le linéaire total d'itinéraires cyclables connaît une forte progression depuis 2011, avec en 2013 une longueur cumulée réalisée d'environ 335 km.

Développement de l'offre en matière de transports en commun

Les évolutions annuelles de kilomètres parcourus sont dues à la modification de la fréquence de passage des bus. L'année 2010 a été une année particulière pour les bus départementaux en raison des nombreux jours d'intempéries qui ont fait chuter le nombre de kilomètres parcourus par rapport à 2009.

Pour le transport scolaire

Dans l'ensemble, depuis 2009, l'offre en matière de transport en commun est en progression. Toutefois, les lignes 1 et 20 connaissent une diminution avec un nombre de kilomètres parcourus inférieur à celui de 2011.

Offre de transport scolaire
(longueurs cumulées en km)

	2009	2010	2011	2012	2013
Ligne 1 * (Caen-Ouistreham)	55 310	55 217	56 357	58 817	54 086
Ligne 20 (Caen-Le Havre via Cabourg, Tourgéville)	263 006	247 632	260 751	284 076	245 522
Ligne 51 ** (Lisieux-Deauville)	82 914	81 734	89 417	98 025	98 520
Ligne 46 (Parcours interne à Ouistreham)	91 772	88 775	89 881	85 631	100 148
Ligne 51 ** (Parcours interne à Trouville sur Mer)	82 914	81 734	–	98 025	98 520
Ligne 54 (Parcours interne à Trouville sur Mer)	55 792	54 386	57 785	59 303	59 743

* Ligne n°1 : cette ligne (Caen - Ouistreham) a été transférée à Twisto en 2013 suite à l'extension du PTU.

** Ligne n°51 : les km parcourus des sections (Lisieux-Deauville) et (interne à Trouville) ne sont pas différenciés. Aussi les données faisant doublon, il faut considérer le chiffre d'une seule ligne.

Source : Conseil Général du Calvados/ Service déplacements (pour lignes : 20 ; 46 ; 51 ; 54).

Source : Twisto (pour ligne : 1).

Pour le transport de passagers

En 2011, on note un retour à la hausse du nombre de kilomètres parcourus pour l'ensemble de l'offre de transport de passagers. Certaines lignes (1, 20 et 39) connaissent une rechute en 2012, qui perdure en 2013 pour deux d'entre-elles (la 1 et la 39).

Offre de transport de passagers
(longueurs cumulées en km)

	2009	2010	2011	2012	2013
Ligne 1 * (Caen-Ouistreham)	436 882	421 941	438 059	435 958	433 964
Ligne 20 (Caen-Le Havre via Cabourg, Tourgéville)	812 514	802 667	833 502	822 948	830 343
Ligne 21 (Tourgéville-Deauville via Saint Arnoult)	73 437	47 540	51 034	52 658	53 182
Ligne 39 (Honfleur-Le Havre)	151 038	166 941	170 471	169 783	167 911
Ligne 50 (Lisieux-Le Havre via Pont l'Evêque et Honfleur)	290 992	283 692	301 550	324 769	324 916

* La ligne n°1 (Caen - Ouistreham) a été transférée à Twisto en 2013 suite à l'extension du PTU.

Source : Conseil Général du Calvados/ Service déplacements (pour lignes : 20 ; 21 ; 39 ; 50).

Source : Twisto (pour ligne : 1).

Sources : DREAL HN et DREAL BN ; DDTM76-14 ; DDT 27 ; SITADEL ; FILOCOM ; CELRL